

PRIME COVID

Comme le permet le gouvernement par le biais du décret n°2020-570 du 14 mai 2020, la municipalité a décidé d'attribuer la prime **uniquement aux agents qui ont été en contact direct avec les usagers** !

Les bénéficiaires sont donc : les agents titulaires et contractuels

84 agents soit 63 en mairie pour un montant total de 21 822 € et 21 agents au CCAS 20 941 €. Notons que ces chiffres ne sont pas actualisés car entre-temps les agents du SSIAD et du foyer Pasteur pouvant bénéficier d'une prime de la part de l'agence Régionale de Santé ne peuvent cumuler les deux primes. La mairie ne leur a donc pas versé de prime fin juillet. **Combien cela représente d'agents ? Cette somme aurait peut-elle pu être dispatcher aux collègues en télétravail et sur le terrain avec un autre mode de calcul !**

La décision de cette prime ne rentrant pas dans les compétences du Comité Technique, il n'a donc pas été possible pour les représentants du personnel de voter pour ou contre. Nous avons tout de même essayé par le biais de mail mais aussi lors de ce comité technique de demander d'élargir la dotation aux agents en télétravail mais aussi aux agents qui ont continué à travailler et qui se sont portés volontaires pour aller sur le terrain.

Monsieur le Maire nous invite à aller voir ce qui se passe dans d'autres communes, il prend comme exemple : Saint Venant qui aurait versé 250 €. Aussi Monsieur BILDE nous demande de relativiser et de nous rendre compte que les salariés du privé ont été amputé d'une partie de leur salaire, les commerçants, artisans ou entreprises doivent parfois mettre la clef sous la porte ... Il précise que Hénin-Beaumont est la seule ville à avoir donné aux commerçants. Il ajoute aussi que la charge salariale à Hénin-Beaumont est énorme en comparaison de Liévin ville de 31 000 habitants soit 5 000 de plus qu'à Hénin-Beaumont avec 21 millions d'euros de charge du personnel contre 26 000 habitants pour 25 millions d'euros de charge salariale... Il dit que c'est de l'inconscience et de la démagogie de réclamer cette prime pour tous !

La proposition du syndicat SUD était de mettre une prime aux agents en télétravail à une autre hauteur que les agents qui étaient sur le terrain. Monsieur BILDE juge que tout le monde sera outré et scandalisé d'entendre notre proposition ! Nous jugeons que les agents qui sont restés chez soi pour travailler en tenant compte des difficultés techniques, des difficultés humaines (enfants à domicile...) et difficultés morales et psychologiques, auraient dû être féliciter et mis en avant même à minima.

Notons que le télétravail ne s'est pas fait sur la base du volontariat, les agents y ont été systématiquement sans prendre en considération les difficultés personnelles que cela aurait pu engendrer. Certains agents en télétravail ont dû se rendre parfois au bureau ou dans les services pour maintenir leurs missions, récupérer des dossiers, déposer des documents... Aussi certains agents n'ont certes pas été en contact direct avec les habitants mais avec leur déchet ramassé sur les trottoirs, croisant les habitants en entretenant les espaces verts de la ville... **N'était-ce pas aussi un risque ?** On répondra : moins que les soignants auprès des patients, nous le reconnaissons mais plus que les agents restés chez soi !







Monsieur le Maire remercie les agents qui ont pris des risques mais aussi Madame DUBUS d'avoir géré le stock de matériel et la mise en place du protocole... Il précise que Madame DUBUS n'aura pas de prime. **En est-il de même pour les autres cadre A ?**

Ces conditions particulières rentrent dans les critères de la malheureuse prime annuelle CIA (Complément Indemnitaire Annuel). **Sera-t-elle accordée à tous les agents en télétravail et sur le terrain mais pas en contact avec les habitants ?**

On demande à Monsieur le Maire de réfléchir à une possibilité de récompenser ces agents en télétravail grâce à qui, tous les agents ont eu leur salaire en temps et en heure, les agents qui ont permis de régler les soucis informatiques des collègues en contact avec le public, les agents qui n'ont pas été en contact direct avec les administrés mais avec leurs déchets : masque en papier... sachant que le décret vous permettait de faire bénéficier les agents en télétravail de la prime comme l'a fait certaines collectivités comme la commune de FOUQUIERES LEZ LENS.

Monsieur le Maire remet en cause également la mentalité des fonctionnaires qui va « tuer » la fonction publique et prend comme exemple les villes de OIGNIES et de COURRIERES qui privatisent de plus en plus à cause du comportement des fonctionnaires, leur demande de maintien de leurs privilèges... Ceci est le discours de l'idéologie libérale anti-fonctionnaire prédominant à notre époque... Les soit-disant demandes exorbitantes ne sont rien en

Le montant de la prime Covid et ses bénéficiaires P

| Ville | Bénéficiaires (effectif total) | Télétravail | Montant (par jour) |
|------------|---|-------------|--------------------|
| Paris |  12 000 (53 000) | NON | 45 € |
| Lyon |  6 500 (9 200) | OUI | 30 € |
| Rennes |  2 000 (6 000) | OUI | 30 € |
| Nantes |  1 600 (7 600) | OUI | 25 € |
| Strasbourg |  1 500 (7 000) | OUI | 35 € |
| Orléans |  865 (3 600) | OUI | 30 € |

Lille : pas de chiffres disponibles, négociations en cours. LP/INFORMATIQUE

comparaison de celles des milliardaires qui s'enrichissent sur notre dos ! Il y a bien des dépenses inutiles qui auraient pu être utilisées pour verser une reconnaissance financière aux collègues en télétravail.

QUESTIONS DIVERSES

Une question a été posée concernant le nombre d'avancements de grade de cette année. Madame DUBUS répond que les tableaux étaient en cours et ont normalement été envoyés aux chefs de service pour un retour en septembre.

Une distribution de bouteilles d'eau a été effectuée et remises aux responsables de service pour les agents sur le terrain en cas de dépassement de 28° et il y a eu la mise en place de deux fontaines à eau.

Une vacance de poste en interne pour la brigade de l'environnement va paraître de nouveau dès septembre.

Comme le prévoit l'ordonnance N°2020-430 article 2, l'autorité territoriale aurait pu **retirer aux agents en confinement 5 à 10 jours de congés**. Hors, il a été décidé de ne retirer aucun jour de congé. Monsieur BILDE a demandé au syndicat SUD de le préciser, nous reprochant de ne mettre que le négatif, sachant que d'autres collectivités ont fait le même choix comme **le conseil Départemental, MONTIGNY EN GOHELLE, FOUQUIERES-LEZ-LENS et DROCOURT**. Rappelons que cette décision n'a rien à voir avec le retrait des RTT ! En effet, ces derniers étant générés par le temps de travail, les agents confinés ne bénéficieront pas de leur RTT sur la période de confinement.



L'évaluation des risques professionnels n'a pas été réalisée.

Un agent d'entretien à temps non complet soit à 20 heures a été placé à 35 heures. Il en reste trois à notre connaissance qui attendent et continuent à effectuer des heures complémentaires pour effectuer 35 heures.

Nous avons demandé à la DRH l'identité de l'agent en question bien évidemment nous avons eu aucun retour, mais nous l'avons su par un autre biais. Nous avons été surpris d'apprendre que ce n'était pas un agent qui travaille depuis plusieurs années et qui demandent ce temps complet par courrier... C'est dommage que les agents les plus anciens ne soient pas dans le registre de la « MERITOCRATIE » de Monsieur BILDE et de Monsieur BRIOIS.

Le bilan social sera prochainement présenté car en raison du COVID, la date butoir a été repoussée au 30 septembre. L'information sur la date des entretiens d'évaluation professionnelle parviendra la dernière semaine d'août pour une présentation à la CAP de décembre, plutôt qu'en proche...



Notre section est souvent qualifiée par des noms d'oiseau, Monsieur BILDE nous a d'ailleurs reproché de ne faire paraître que le négatif dans nos tracts « ordures ». Le maire a encore signalé l'appartenance d'un membre de la famille d'un de nous à une liste adverse... Nous ne faisons que constater ce que l'autorité territoriale n'avoue pas.

Nous attendons toujours ce véritable dialogue social, que le syndicat FO juge amélioré depuis six ans. Le syndicat SUD n'est pas d'accord, en tout cas le dialogue ne s'améliore pas avec notre section !

Monsieur le maire nous a reproché de ne pas « ouvrir notre bouche » lors de ce Comité Technique ! Il faut rappeler que la section n'a pas arrêté de le solliciter par mail et courrier recommandé en demandant juste des réponses. Une partie a été donnée lors du CT en questions diverses, pourquoi ne pas nous avoir répondu « qu'une date de CT sera programmée pour y répondre » ? C'est ça un dialogue Monsieur le Maire et non des hurlements et cris en réponse à des sujets qui vous font sortir de vos gons ! Ces réactions, attaques et réflexions sont puérils et ne méritent pas que nous jouions à ce déballage de propos hors contexte. Lors des élections, Sud s'est engagé à informer les agents et nous tenons cet engagement. Nous n'avons pas hésité à mettre la commune au tribunal administratif pour nos droits syndicaux et le local syndical. En effet, les attaques, les pics et les insultes en tout genre vont bon train lors de chaque CT et CHSCT, ce qui ne nous donne pas envie de répliquer. Oui nous posons des questions lors du CT et du CHSCT sur vos fiches projets, nous participons au vote, nous restons à l'essentiel pour ce qui nous concerne. Si le vrai débat était possible et riche pour la qualité d'un meilleur service public et le respect de TOUS les agents, nous ne manquerons pas d'ouvrir plus souvent nos BOUCHES. Nos tracts n'ont pas vocation à plaire mais à faire réagir et informer nos collègues. Peut-être est ce le fait qu'il plaise aux agents qui vous dérange. Ne dit-on pas que « le silence du sage est plus instructif que le bavardage du sot ».